

Réunion du **28 SEPTEMBRE 2021**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Marc ROUFFY, Maire, le **28 septembre 2021 à 19h00**.

10 Présents : **ROUFFY** Marc, **DE SOUZA** Pascal, **DEPONT** Joëlle, **BERTRAND** Danielle, **RAVEAU** Bernard, **BRUN** Caroline, **PIQUE** Fernand, **LANDUREAU** Marc, **BLAIN** Bernard, **TOSI** Alberto.

3 procurations : **NOULHIANE** Jocelyne, **JACQUET** Magali, **BELLINO** Corinne.

1 Absent non excusé : **JOENNEY** Vincent.

Eglise : travaux

L'architecte a communiqué le prévisionnel des travaux, à savoir :

- Flanc sud : nef et clocher 364.675 € en 2 tranches
- Flanc Ouest 106.450 €
- Flanc Nord 275.750 € en 2 tranches

M. ROUFFY explique qu'à ce jour, il n'a aucune confirmation de subvention de la part de la représentante de la DRAC, et demande donc le report du sujet.

Schéma Directeur d'Assainissement

Le Conseil Départemental, suite au rapport de la SATESE, signale la présence d'eaux parasites dans notre système d'assainissement des eaux usées qui peuvent avoir différentes origines : raccordement d'eaux pluviales, avaloirs de voirie, tampons non étanches, infiltration de la nappe dans le réseau, ...

Conséquences :

- impact négatif sur le fonctionnement du système d'assainissement et donc sur ses performances.
- augmentation inutile des volumes à traiter par la station et donc coût de fonctionnement.
- accélération de son vieillissement.

L'étude diagnostic permet de faire un état des lieux du fonctionnement du réseau et de la station d'épuration afin de recenser les anomalies et de quantifier, par des mesures concrètes et des observations, la pollution rejetée ainsi que son impact sur le milieu.

Elle permet ainsi l'établissement d'un schéma directeur constitué d'un programme d'actions avec des priorités d'intervention visant à réduire les dysfonctionnements et donc les rejets mais aussi les surcoûts d'exploitation qui en découlent.

A cet effet, la société Infralim a établi un devis s'élevant à 27.030 € HT comprenant :

- recueil des données disponibles et interprétation
- campagne de mesures
- localisation précise des anomalies et des dysfonctionnements
- synthèse du diagnostic de la situation actuelle
- élaboration du schéma directeur d'assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis et sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 50% et auprès du Département à hauteur de 25% ou 30%.

Service des Eaux et service Assainissement - demande de dégrèvement

Ne pouvant prétendre à un dégrèvement légal car il ne peut prouver la réparation (effectuée par ses soins car il ne trouvait pas de plombier), un administré demande un dégrèvement à la fois sur sa facture d'eau et sur sa facture d'assainissement.

Son relevé d'index en juin 2021 a signalé une consommation de 371m³ pour un ménage de 3 personnes pour 6 mois.

Un nouveau relevé de contrôle a été effectué le 23 septembre dernier qui révèle une consommation de 26m³ pour 3 mois, soit 52m³ pour 6 mois.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer un dégrèvement de 319m³ complet pour l'assainissement car l'eau n'a subi aucune pollution, mais pas pour l'eau.

Rapport Prix et Qualité du Service de l'Eau Potable 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le document annuel établi pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée et qui répond à une exigence de transparence interne mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tout moment.

Plusieurs indicateurs sont obligatoires :

- caractérisation technique du service,
- tarification de l'eau et recette du service,
- indicateur de performance,
- financement des investissements,
- action de solidarité et de la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.

Rapport Prix et Qualité du Service de l'Assainissement collectif 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le document annuel établi pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée et qui répond à une exigence de transparence interne mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tout moment.

Plusieurs indicateurs sont obligatoires :

- caractérisation technique du service,
- tarification de l'eau et recette du service,
- indicateur de performance,
- financement des investissements,

Cimetière : reprise des concessions en état d'abandon

Il y a maintenant plus de 3 ans, la Commune a engagé une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon avec l'aide de la Société Elabor.

Au vu des procès-verbaux de constat de l'état d'abandon des concessions, dressés sur site, les 04 décembre 2017 et 08 juin 2021,

Considérant que lesdites concessions ont notoirement plus de 30 ans d'existence et que la dernière inhumation a plus de 10 ans,

Considérant que cette situation décèle une violation des engagements pris par les concessionnaires et/ou leurs ayants droit de maintenir la sépulture en bon état d'entretien et de solidité,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prononce la reprise des concessions définitivement constatées à l'état d'abandon indiquées sur la liste déposée en mairie et autorise le Maire à prendre un arrêté municipal de reprise des terrains affectés à ces concessions.

Archives Départementales : conservation des archives anciennes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande une dérogation auprès des Archives Départementales afin de conserver dans les locaux de la mairie les collections fondamentales, à savoir :

- les registres paroissiaux
- les registres de l'état civil ayant plus de 120 ans
- les registres des délibérations
- les registres d'arrêtés
- le cadastre

Communauté de Communes : CLECT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser la somme de 21.184,06 € à la Communauté de Communes du Châtillonnais-en-Berry au titre de la Contribution Economique Territoriale (Cotisation Foncière des Entreprises + Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises).

Décision Modificative

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative pour financer les travaux sur voies intercommunales votés le 18 mai dernier.

Personnel Communal : modification d'un contrat

Avant septembre, un agent de la cantine venait aider au ménage à l'école.

Avec l'augmentation de la fabrication de repas (cantine de Clion), cet agent ne peut plus venir aider à l'école.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de passer de 15h à 17h le temps de travail de l'agent à l'école.

Problèmes de vitesse et de stationnement

Plusieurs courriers sont parvenus en mairie pour signaler des problèmes de vitesse rue Basse, rue Hautes, rue des Varennes, route d'Onzay, ...

D'autres pour le problème de stationnement rue Basse, qui n'est pas nouveau.

Afin d'essayer de faire avancer ces sujets dans le bon sens pour la sécurité de tous, une commission chargée de ces problèmes doit être créée rapidement, regroupant élus et commerçants et riverains (se faire connaître en mairie).

Le Maire,

Marc ROUFFY